



1003530202

DATE DEPOT :	2010-04-22
NUMERO DE DEPOT :	35302
N° GESTION :	2010B08857
N° SIREN :	447938549
DENOMINATION :	9H PRODUCTIONS
ADRESSE :	6 Cité de Phalsbourg 75011 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/03/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	EXTENSION D'OBJET SOCIALTRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'

9 H PRODUCTIONS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL : 7.500,00 €
SIEGE SOCIAL :
20 BIS RUE LOUIS PHILIPPE
92200 NEUILLY/SEINE

RCS NANTERRE B 447 938 549

PROCES - VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01 MARS 2010

L'an deux mille dix,

Le 01 mars,

A quatorze heures,

Les associés de la société 9 H PRODUCTIONS, SARL au capital de 7.500,00 Euros divisé en 1000 parts sociales de €. 7,50 chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur la convocation de la gérance :

SONT PRESENTS :

- MONSIEUR NEVEUR BENOIT, associé gérant, Propriétaire de	550 parts
- MLE NEVEUR AURELIE, associée, Propriétaire de	450 parts

TOTAL	1000 parts

L'assemblée réunissant plus du quart des parts sociales, peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

RB

AN

MONSIEUR NEVEUR BENOIT, préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Extension de l'objet
- Transfert de siège social
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

P R E M I E R E R E S O L U T I O N

En conséquence de l'extension de l'objet social intervenue le 01 mars 2010, la collectivité des associés décide de modifier comme suit l'article 2 des statuts à savoir:

- Formation, séminaires aux particuliers et aux entreprises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

D E U X I E M E R E S O L U T I O N

La collectivité des associés, approuve le transfert de siège social du 20 BIS RUE LOUIS PHILIPPE 92200 NEUILLY/SEINE au 6, Cité de Phalsbourg 75011 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AN

AN

T R O I S I E M E R E S O L U T I O N

En conséquence du transfert de siège social intervenue le 01 Mars 2010, l'Assemblée générale Extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts.

Désormais, le siège social de la société est fixé au 6, Cité de Phalsbourg 75011 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Q U A T R I E M E R E S O L U T I O N

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

FAIT LE 01 MARS 2010

A NEUILLY/SEINE

EN SIX ORIGINAUX, DONT UN POUR ETRE DEPOSE AU SIEGE.



PARIS LE 14/04/2010

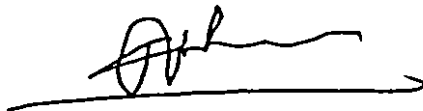
ATTESTATION

**Je soussigné, Monsieur NEVEUR Benoît, gérant de la SARL 9H PRODUCTIONS
atteste par la présente que les sièges sociaux de la société étaient :**

**-13 rue Champioux 95100 ARGENTEUIL
-20 Bis rue Louis Philippe 92200 Neuilly sur Seine**

Fait à PARIS le 14/04/2010

Pour faire valoir ce que de droit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Neveu', is written over a horizontal line.